



T +33(0)390215240

www.coe.int/congress

congress.com@coe.int

Réf. 228(2011)
18.03.2011

Le Congrès du Conseil de l'Europe débat des droits de l'homme au niveau local et de la situation des Roms en Europe

Dates : 22 mars 2011

Lieu : Strasbourg, France (Palais de l'Europe)

Description : Comment mieux sensibiliser les élus territoriaux à leur rôle pour la promotion des droits de l'homme ? Cette question sera au centre d'un débat dans le cadre de la 20^{ème} session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Le Congrès dispose d'un mandat unique pour promouvoir les principes de subsidiarité et de transfert des compétences, et pour évaluer la situation de la démocratie locale dans les pays membres du Conseil de l'Europe. Dans le cadre de cette mission principale, il s'est engagé à intensifier son action pour la promotion des droits de l'homme au niveau local et régional. En effet, la démocratie et les droits de l'homme sont interdépendants, et c'est au plus près des citoyens, dans les politiques des villes et des régions, que la dimension des droits de l'homme doit aussi être prise en compte.

La conception moderne des droits de l'homme est large. Elle comprend les droits politiques, civils, sociaux, économiques, culturels et religieux, ainsi que les droits des minorités. Beaucoup de ces droits relèvent de la responsabilité partagée de différents niveaux de gouvernance. Le rôle des élus locaux et régionaux est crucial à cet égard. Dans de nombreux pays, les autorités locales peuvent interdire des manifestations, des campagnes d'affichage, instaurer des couvre-feux, attribuer des logements et garantir l'accès aux soins et à l'école. La situation des roms en Europe et les problèmes liés à leur intégration constituent un exemple concret de défi pour les collectivités en matière de droits de l'homme. L'action locale et régionale en faveur des roms est un élément clé à cet égard.

Débats :

Intervenants au débat sur « Les droits de l'homme : action au niveau local et régional » (11h15, Hémicycle du Conseil de l'Europe): Thomas HAMMARBERG, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, et Morten KJAERUM, Directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Intervenants au débat sur les questions d'actualité « La situation des Roms en Europe – un défi pour les pouvoirs locaux et régionaux » (16h00, Hémicycle du Conseil de l'Europe) : Jeroen SCHOKKENBROEK, Représentant spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour les questions relatives aux Roms, Rudolf SARKÖZI, Président du Conseil consultatif de la minorité nationale des Roms en Autriche, Pilar VARELA DIAZ, Maire d'Avilès (Espagne) et John WARMISHAM, rapporteur thématique du Congrès sur les Roms/Gens du voyage. Ce dernier présentera également la Semaine européenne de la démocratie locale dont le thème de l'édition 2011 sera consacré aux droits de l'homme.

[Plus d'information sur la 20^{ème} Session](#)

Contact: Renate Zikmund, Tél. +33 (0)3 90 21 44 03, congress.com@coe.int

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès: Keith Whitmore (Royaume-Uni, GILD), Président de la Chambre des régions: Herwig van Staa (Autriche, PPE/DC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Jean-Claude Frécon (France, SOC)
Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen – Démocrates chrétiens (PPE/DC), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD)

